



Licence Administration publique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Administration publique. 2014, Université de Cergy-Pontoise - UCP. hceres-02037023

HAL Id: hceres-02037023

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037023>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Administration publique

de l'Université de Cergy-Pontoise

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Versailles

Établissement déposant : Université de Cergy-Pontoise - UCP

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Administration publique

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3LI150008059

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Site de Saint Martin, Cergy-Pontoise.

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

S'inscrivant dans le cadre de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG) de l'Université Cergy-Pontoise, la formation vise à permettre aux étudiants d'acquérir les connaissances nécessaires à la réussite d'un concours de la fonction publique (principalement de catégorie A). Elle poursuit ainsi un objectif essentiellement professionnel même si une poursuite d'études en master est envisageable. D'une durée d'un an, elle est accessible à l'issue de la validation d'une deuxième année de licence (L2) mention *Droit*, mention *Economie-Finance* ou mention *Gestion*. Les connaissances et compétences attendues à l'issue de la formation sont commandées par celles sanctionnées dans le cadre des concours visés (concours de la fonction publique de catégorie A).

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention répond à un objectif clair (la préparation aux concours des fonctions publiques d'Etat et des collectivités territoriales) et est pensée en conséquence. Son contenu est déterminé par référence aux programmes desdits concours et allie enseignements fondamentaux et méthodologie des exercices imposés (rédaction de notes de synthèse, grand oral).

En cohérence avec l'objectif fixé, les enseignements, qui sont décrits dans la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et l'annexe descriptive au diplôme (ADD), associent du droit public et de la science politique, de l'économie, de la culture générale, de la méthodologie des concours administratifs (préparation à la note de synthèse, préparation à l'oral) et l'apprentissage d'une langue. Le dossier manque cependant de précision sur les modalités des enseignements, ce qui complique l'évaluation sur des points déterminants. Ainsi, si un volume annuel global peut être identifié (565,5h TD), le volume de chaque enseignement (dont l'enseignement linguistique) n'est pas précisé. De même, la part entre cours magistraux et travaux dirigés peut difficilement être déterminée et des mutualisations avec d'autres préparations aux concours sont annoncées sans plus d'indications. L'acquisition de compétences préprofessionnelles est envisagée dans le cadre d'un enseignement de 24 heures de « préparation à la vie professionnelle », mais sans que le contenu de l'enseignement, ni la qualité de l'intervenant ne soient pas précisés. Le public ciblé est en adéquation avec la formation proposée puisqu'elle s'adresse prioritairement à des étudiants ayant validé une deuxième année de licence (L2) dans les mentions *Droit*, *Economie-Finance* et *Gestion*. Elle est donc complémentaire de l'offre de formation dans ces domaines. Il est toutefois regrettable que les modalités d'accès en troisième année (L3) n'aient pas été précisées, notamment l'existence éventuelle d'une sélection ou de tests.

L'aide à la réussite apparaît très peu structurée et peu formalisée, ce qui s'explique en partie par l'effectif réduit de la formation qui favorise un suivi personnalisé par l'équipe pédagogique. Si l'effectif réduit de la formation (entre 18 et 23 étudiants) est de nature à favoriser un suivi personnalisé et justifie une part d'informel, il n'en demeure pas moins que des questions telles la réorientation ou les passerelles méritent un cadre défini avec davantage de précisions. De même, le dossier ne permet pas de savoir comment la mention gère la diversité des profils qu'elle accueille puisque juristes, économistes et gestionnaires peuvent indifféremment composer l'effectif de la formation. On relèvera toutefois le bon taux de réussite qui oscille entre 72 et 83 %, à l'exception du taux de l'année 2011-2012 où il n'est que de 52 %. Aucune explication n'est donnée dans le dossier sur la baisse observée.

La mention envisage la question de la poursuite d'études et les voies identifiées sont cohérentes avec le profil des diplômés (master de *Droit public*, Institut d'études politiques). En revanche, les données sur le devenir des sortants diplômés et non diplômés sont peu fournies et ne permettent pas d'avoir une photographie précise de l'insertion professionnelle (notamment de la réussite aux concours) et de la poursuite d'études après la licence *Administration publique*. La poursuite d'études en master de *Droit public* est évoquée sans plus de précision. La typologie des concours préparés n'est pas spécifiée. Le taux d'insertion professionnelle après la licence est faible (entre 9 et 20 %) alors qu'il s'agit d'un objectif affiché de la formation. Aucune donnée sur la réussite aux concours n'a par ailleurs été recueillie, ce qui est problématique au regard de la finalité de la formation. L'existence de passerelles permettant une réorientation éventuelle des étudiants n'est pas indiquée.

Le pilotage de la mention présente des faiblesses, en ce qu'il apparaît très informel. L'équipe pédagogique de la licence comprend 13 enseignants-chercheurs et professeurs de l'enseignement secondaire (PRAG et PRCE) auxquels s'ajoutent 6 intervenants professionnels. Aucune précision n'est donnée sur les profils, notamment les sections du Conseil National des Universités (CNU) dont relèvent les enseignants-chercheurs. La qualité des intervenants professionnels n'est pas précisée. Un conseil de perfectionnement n'a pas été formellement mis en place. Toutefois, les améliorations à apporter à la formation sont discutées dans d'autres cadres (conseil de l'IPAG, réunion de l'équipe pédagogique). Le dossier ne permet cependant pas de connaître le processus qui est mis en œuvre pour recueillir les éléments permettant de réfléchir aux améliorations à apporter. En particulier, la formation semble ne pas pratiquer de réelle autoévaluation et la prise en compte de l'évaluation par les étudiants (qui a été suspendue un temps sans indication des raisons) n'est pas précisée, pas plus que son objet.

- Points forts :
 - Formation construite autour d'un objectif clair.
 - Bon taux de réussite au diplôme.
 - Effectif réduit permettant un suivi personnalisé de l'étudiant.

- Points faibles :
 - Faible taux d'insertion professionnelle alors que la formation poursuit un objectif professionnalisant.
 - Suivi insuffisant de l'insertion professionnelle (notamment de la réussite au concours) et du devenir des étudiants.
 - Organisation insuffisante du processus de recueil de données permettant de réfléchir aux améliorations à apporter à la formation.
 - Dossier trop succinct pour permettre une évaluation pertinente.

- Recommandations pour l'établissement :

Une implication plus importante de l'équipe de formation pour la rédaction du dossier serait utile pour permettre une évaluation plus pertinente. Afin d'améliorer la qualité de la formation, il serait souhaitable de perfectionner le recueil de données permettant de réfléchir aux améliorations à apporter. Un suivi du devenir des sortants mériterait d'être organisé, d'autant qu'il porterait sur un effectif relativement faible.



Observations de l'établissement

L'établissement n'a pas fourni d'observations.